

649^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 26 octobre 2005

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 22 DECEMBRE 2006 (N° 7.787)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. DEPOT D'UN PROJET DE LOI
- II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005 (suite) :
 - Explications de vote (p 2088).
 - Loi de Finances (p 2102).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2005**

—
**Séance publique
du mercredi 26 octobre 2005**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Absents excusés : Mme Michèle DITTLLOT, MM. Jean-Luc NIGIONI, Jean-François ROBILLON, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Rainier IMPERTI, Délégué aux Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

Assurent le Secrétariat : M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence ; Mme Valérie VIORAPUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mlle Alexia LOULERGUE, Administrateur.

La séance est ouverte, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Il me revient en premier lieu d'excuser l'absence de nos Collègues Michèle DITTLLOT, Jean-Luc NIGIONI et Jean-François ROBILLON.

**I.
DEPOT D'UN PROJET DE LOI**

M. le Président.- En vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, il m'appartient tout d'abord d'annoncer qu'un nouveau projet de loi est parvenu aujourd'hui au Conseil National.

Il s'agit du projet de loi, n° 807, portant approbation de ratification du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre sur les changements climatiques, adopté à Kyoto le 11 décembre 1997.

Je propose d'en saisir la Commission des Relations Extérieures, qui procédera certainement rapidement à son examen puisque ce texte – que nous avons d'ailleurs évoqué dans nos débats, notamment hier soir – était très attendu des Conseillers Nationaux. En tout cas, je vous remercie, Monsieur le Ministre, de cet engagement pris lors de nos séances privées que vous avez d'ores et déjà pu mettre en œuvre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Relations Extérieures.

(Renvoyé).

**II.
EXAMEN DU PROJET DE BUDGET
GENERAL RECTIFICATIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005**

M. le Président.- Nous reprenons l'examen du Budget Rectificatif 2005. Je vous rappelle que nous sommes réunis ce soir devant les caméras de la télévision monégasque qui retransmettent nos débats en direct sur le canal local ainsi que par Internet, sur le site du Conseil National : www.conseilnational.mc. C'est une première pour la télévision dans le cadre du Budget Rectificatif puisque, l'an dernier, ces dispositions ne s'étaient appliquées qu'au Budget Primitif : voilà encore une avancée dont nous sommes satisfaits et nous en remercions le Ministre d'Etat.

Avant le vote de la loi de Budget Rectificative proprement dite, je vais donc maintenant donner la parole aux élus qui le souhaitent, pendant 3 minutes, afin d'expliquer leur position par rapport au vote final du Budget.

Selon la tradition, je vais tout d'abord passer la parole à M. le Rapporteur, M. CUCCHI, puis à M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, M. PALMARO.

Monsieur Jean-Michel CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

En conclusion de mon rapport sur ce projet de Budget Rectificatif, j'avais invité mes collègues à déterminer le sens de leur vote en fonction de la qualité des réponses apportées par le Gouvernement sur les dossiers essentiels pour nos compatriotes.

J'y reviens donc brièvement :

- Priorité des priorités : le programme de logements domaniaux

Je prends acte de votre volonté de tenir les engagements pris par le précédent Gouvernement, à savoir la livraison de 836 logements domaniaux durant la législature. Pour ce faire, vous devrez donc livrer, au plus tard au printemps 2008, 808 appartements issus des programmes prévus, plus une trentaine de logements pour la plupart parmi ceux que l'Etat aura préemptés. Sur ce point, le Conseil National sera vigilant sur la qualité des appartements que vous proposerez à nos compatriotes.

Au sujet du logement encore, je note avec satisfaction votre décision d'engager une action en faveur de l'accession à la propriété des Monégasques en réunissant, dès janvier 2007, un groupe de travail avec le Conseil National.

Je me réjouis enfin que vous partagiez notre point de vue sur le logement des enfants du pays, question essentielle pour le maintien d'un équilibre social en Principauté, sur laquelle, Monsieur le Ministre, nous avons une obligation de résultat. En effet, à terme, ce n'est pas aux propriétaires d'assumer ce rôle.

- Concernant la politique en faveur des personnes âgées :

Je constate avec regret que le retard pris sur ce dossier rend irréaliste le transfert provisoire des patients du Cap 2 qui devront ainsi subir tous les désagréments des travaux de réfection et de mise en sécurité. Je salue, par contre, votre initiative de procéder dans la cadre du Budget 2006 au recrutement de 11 paramédicaux supplémentaires qui contribueront à améliorer, autant que faire ce peu, les soins apportés à nos aînés.

J'ai pris bonne note de la confirmation de la livraison de l'Unité de Long et Moyen Séjour à la mi-2009 ainsi

que de l'engagement imminent des études de réhabilitation de Cap 2 afin que les travaux puissent débiter dès le départ de tous les pensionnaires.

Et surtout, je me réjouis que suite à nos débats préparatoires, vous ayez décidé de construire sur les terrains du 5/7 avenue du Port une maison de retraite médicalisée publique de 70 lits qui pourra être livrée avant fin 2008. C'est un point du programme UpM auquel j'étais particulièrement attaché car il répond à un besoin important de la population.

- Pour l'opération de « La Cachette » :

Vous avez pris la décision d'engager sans plus attendre les travaux de l'école, oserais-je dire enfin ! J'espère que vous saurez trouver une solution avec la Mairie afin qu'une crèche puisse également être construite, nous en avons besoin.

- Enfin, concernant le club des jeunes de l'Anse du Portier :

Vous nous annoncez que les travaux préparatoires seront achevés avant mai 2006, c'est une bonne chose, mais cette opération sera quand même livrée avec au moins un an de retard.

Vos engagements, Monsieur le Ministre, ont trouvé un écho globalement favorable et mes collègues le savent bien, je n'aime pas faire des procès d'intention. Aussi je me prononcerai favorablement lors du vote de cette loi de Budget. Mais les promesses doivent être tenues ; vous nous avez annoncé que vous voulez être jugé sur vos actes, c'est ce sur quoi je m'engage pour les prochains votes budgétaires.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur.

La parole est à présent à Monsieur Vincent PALMARO.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, mes chers Collègues,

La discussion qui s'est achevée hier soir sur le projet de Budget Rectificatif 2005 a permis de faire le point sur l'évolution des principaux dossiers auxquels le Conseil National est particulièrement attaché.

Par les questions que nous vous avons posées, Monsieur le Ministre, et auxquelles, je vous en remercie, vous avez répondu avec précision, nous vous avons fait connaître nos inquiétudes et nos interrogations sur la mise en œuvre des programmes pris lors des votes des Budgets précédents.

C'est surtout la réalisation dans le temps prévu du programme de logements domaniaux pour les Monégasques qui nous faisait problème car le compte qu'annonçait le projet de budget n'y était pas : 672 logements au lieu de 836 confirmés lors du vote en décembre 2004 du Budget Primitif 2005. Vous ne nous avez pas dissimulé les difficultés rencontrées, mais vous vous êtes engagé à tout mettre en œuvre pour qu'au plus tard au premier semestre 2008, un programme de 836 logements domaniaux ait pu être mis à la disposition des Monégasques.

Vous nous demandez d'être jugé aux actes. Nous vous faisons confiance, mais je vous demande d'informer très régulièrement le Conseil National et les Monégasques du déroulement de ces chantiers que nous considérons comme essentiels.

Je ne reviendrai pas sur les autres dossiers qui sont très importants. Je les citerai simplement, mais avec insistance, comme celui du Centre Hospitalier Princesse Grace, du Cap Fleuri et des besoins considérables d'équipement de l'accueil de nos aînés, de l'encouragement à l'emploi des Monégasques, de la réalisation de l'école « La Cachette » et de celle de la maison des jeunes de l'Anse du Portier.

Sur tous ces points, vous avez offert des engagements et des rendez-vous précis. Je tiens à vous en remercier encore. Comme je tiens à le faire également pour l'accueil que vous avez réservé au lancement, dans les années qui viennent, d'un vaste chantier sur l'évolution indispensable de nos finances publiques. J'émetts le vœu que la programmation des travaux nécessaires concernant ce chantier puisse être arrêtée en 2006.

C'est donc avec confiance que je voterai le Budget Rectificatif 2005. Je suivrai avec vigilance l'inscription dans le Budget Primitif 2006 de la mise en œuvre des engagements pris au cours du débat qui s'achève.

Pour résumer, je dirais simplement : confiance et vigilance.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur PALMARO.

Je demande à présent s'il y a d'autres Conseillers Nationaux qui souhaitent motiver leur vote.

La parole est à présent au Vice-Président Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Nos auditeurs – car je ne puis parler de nos lecteurs qui attendent désespérément les comptes-rendus au

Journal Officiel – doivent avoir l'impression qu'au moment du vote du Budget, pour une majorité d'élus, tout finit bien dans le meilleur des mondes. Cela est vrai depuis la communication du Ministre d'Etat, le lundi 24 octobre, à 18 heures. Si le public avait eu écho des séances privées, il aurait été surpris par la vive animation et les interrogations que suscitait la vingtaine de sujets essentiels qui ont été traités. Nous nous interrogeons si ce Gouvernement, avec trois nouvelles personnalités, confirmait ou pas, dans le respect des délais initiaux, les projets et les engagements pris par l'équipe précédente. Au début des débats, la continuité était loin d'être évidente et acquise, et si cela s'était confirmé, le temps aurait sans doute tourné à l'orage. Mais, Monsieur le Ministre, vous nous avez désemparés de toute véhémence offensive car, grâce à votre connaissance et analyse objective des dossiers, votre écoute, puis la clarté de vos propos, votre sincérité et votre volonté d'apporter des solutions concrètes, vos démonstrations fondées sur la logique et le bon sens avec des approches pragmatiques, votre capacité de régler les problèmes en montrant une fermeté pour refuser ce qui n'est pas, selon vous, acceptable et votre détermination à ce que le Gouvernement se donne les moyens pour parvenir aux objectifs que vous considérez défendables, vous avez pris, au nom du Gouvernement, de solennels engagements, quelques fois, en allant encore plus loin que l'avait imaginé le Conseil National, tel que votre souhait d'envisager une politique à long terme pour les personnes âgées. Du jamais vu dans cette Assemblée. Quels que soient les mérites et les qualités incontestables des Conseillers qui constituent ce Gouvernement, il était devenu essentiel que notre Assemblée n'ait qu'un seul interlocuteur responsable devant la Haute Assemblée et vos Départements. Soyez différent, Monsieur le Ministre, de tous ceux qui, sur cette estrade, ont pris des engagements et n'ont pas su ou n'ont pas pu quelques fois les tenir. Comme vous le souhaitiez, nous vous jugerons sur vos actes et cette mise à l'épreuve est déterminante pour la relation de confiance qui s'instaure à nouveau entre le Conseil National et ce Gouvernement. En contrepartie, tant que vous respecterez vos engagements, nous, élus, nous avons le devoir envers vous de faire preuve de loyauté en écartant toutes stratégies politiciennes. Mais ne nous décevez pas, car plus dure sera la chute ! Le non-respect de vos engagements représenterait un grave désaveu envers le Conseil National et, de fait, des élus envers les Monégasques. Je suis convaincu qu'au service d'un Grand Patron, Albert II, vous êtes le manager qu'il faut pour l'entreprise monégasque à laquelle nous devons tous nous consacrer.

Je voterai donc ce Budget.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOISSON.

La parole est à présent au Président de la Commission des Relations Extérieures.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues,

Il se dégage des travaux de notre Assemblée quelques déceptions, plusieurs espoirs et un certain nombre d'acquis.

- Des déceptions

Ce qui me déçoit en premier lieu, c'est l'attentisme du Gouvernement et son manque d'entrain à prendre en compte le malaise qui affecte Monaco Télécom du fait du rôle néfaste joué jusque-là par son actionnaire majoritaire, Cable and Wireless.

Me laissent également sur ma faim les réponses du Gouvernement à propos de la mise aux normes de l'usine d'incinération de la SMA qui souffre d'un retard inacceptable et qui n'a toujours pas suscité de la part de la puissance publique une enquête épidémiologique quant à l'impact de cette usine sur la population et l'environnement. Je remarque en outre qu'aucune réponse n'a été apportée au problème de l'émission de gaz à effets de serre qui interviendra malgré les mises aux normes.

Je suis également déçu par l'absence de volonté de la part du Gouvernement de prendre des dispositions pour lutter contre le tabagisme, mais aussi par sa lenteur à faire émerger un code du travail pourtant plusieurs fois annoncé, un certain nombre de retards en ce qui concerne les travaux du port et le problème des défauts affectant la rotule de la digue semi-flottante.

Je suis partagé entre déception et espoir en ce qui concerne l'hôpital, dont la réorganisation souffre d'un retard considérable, mais je suis quand même motivé par l'espoir puisque Monsieur le Ministre d'Etat nous a annoncé un prochain réexamen du schéma de réaménagement. J'éprouve le même sentiment partagé en ce qui concerne l'école de « La Cachette », qui a, malgré tout, vocation à voir le jour, ça nous a été à nouveau confirmé.

- Des espoirs

J'ai des espoirs en ce qui concerne le programme de logements domaniaux, au cœur des préoccupations des Monégasques, à propos duquel le Gouvernement s'est engagé à fournir le nombre prévu d'appartements en

ayant recours à des logements du secteur privé et des logements préemptés.

Espoir aussi en ce qui concerne le Club des Jeunes, victime d'un retard inexpliqué, mais qui est maintenant, nous a-t-on dit, sur les rails.

Et aussi quelques autres notes d'espoir que je passe cursivement en revue : l'attachement affirmé du Gouvernement au respect de la loi en ce qui concerne les ressources humaines à la SBM, la construction d'une maison de retraite médicalisée aux 5/7 avenue du Port, la réfection du Cap Fleuri 2, la prochaine mise en œuvre d'une prestation dépendance, la prise de conscience de la nécessité d'une véritable politique pour les personnes handicapées, la prise en compte d'une nécessaire éducation et d'une sensibilisation des jeunes aux droits de l'homme et à la tolérance dans le système éducatif monégasque, je note également l'engagement de la présence annoncée du Directeur des Services Judiciaires à nos prochains débats du Conseil National, ce qui est un pas certain dans une meilleure information de la représentation nationale.

- Des acquis

Le premier des acquis, c'est la bonne situation financière pour la Principauté. C'est aussi la prochaine mise en place d'un système de report de crédits de nature à améliorer la procédure budgétaire.

C'est aussi l'augmentation du personnel soignant et aide-soignant au Cap Fleuri 1 et 2, la rétroactivité au 1^{er} janvier 2005 des mesures d'aide en faveur des retraités du CHPG, l'annonce – et ça nous a été confirmé en début de séance – que la ratification du protocole de Kyoto fera l'objet d'un projet de loi sollicitant l'autorisation du Conseil National, conformément aux nouvelles dispositions constitutionnelles, la volonté de faciliter la mise à disposition de fonctionnaires et magistrats monégasques auprès des services du Conseil de l'Europe...

M. le Président.- Je vais vous inviter à conclure rapidement, Monsieur GARDETTO, le temps qui vous est imparti étant écoulé.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Tout à fait.

Le nombre de sujets motivant l'espoir et le nombre de sujets composant les acquis me semblant malgré tout être supérieur aux problèmes rencontrés, je voterai le Budget Rectificatif.

M. le Président.- Je vous remercie.

La parole est à présent au Doyen Jean-Joseph PASTOR.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Il n'est pas inutile de rappeler ce qu'énonce l'article 8 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de Budget. Je cite, en résumant : « Les lois de Budget Rectificatif ont pour but soit d'adapter les inscriptions de crédit primitives aux nécessités impérieuses de dépenses, soit d'ouvrir des crédits nouveaux pour la couverture de besoins ordinairement imprévisibles ». C'est dire qu'il ne s'agit pas pour moi, ce soir, de porter un jugement quelconque sur la politique gouvernementale, ce que je ferai par contre en décembre, lors de l'examen du projet de Budget Primitif 2006, mais plutôt de faire part de quelques réflexions que m'inspirent ces nouvelles inscriptions budgétaires.

C'est ainsi qu'après les explications données par le Gouvernement au cours de l'examen des divers chapitres que nous venons d'aborder et devant l'importance du déficit annoncé, même si celui-ci a diminué par rapport au Budget Primitif, succédant à trois années déjà déficitaires, je garde toujours une certaine inquiétude.

Au plan financier, je maintiens que notre pays s'appauvrit régulièrement car l'utilisation systématique et structurelle des intérêts du Fonds de Réserve Constitutionnel devient à mon sens une mauvaise habitude.

Au plan économique, des économies réalisées sur certains frais de fonctionnement, si elles ne sont pas rationnelles et bien pesées, peuvent être dans l'avenir, préjudiciables aux Monégasques et particulièrement aux jeunes.

Au plan social, si la construction des logements sociaux ne peut être qu'une excellente chose, pour autant, il est indispensable de se préoccuper, dès maintenant, du paiement des retraites futures, car les générations qui nous suivent devront avoir l'assurance de recevoir la contrepartie du versement de leurs cotisations. Une satisfaction cependant : la décision de la tenue prochaine à ce sujet d'une réunion Gouvernement/Conseil National.

Monsieur le Président, l'important et historique discours prononcé par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco le 12 juillet dernier me redonne une confiance absolue, laquelle, je le sais, est partagée par tous nos compatriotes et habitants de la Principauté et je souhaiterais, en conclusion de mon intervention, que le Gouvernement Princier mette directement en œuvre les grandes directives données par notre Souverain.

C'est sur cet espoir que, malgré les réserves que j'ai manifestées, je voterai le Budget Rectificatif 2005.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASTOR.

Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers, chers Collègues,

Les débats de ce Budget Rectificatif ont été riches, intéressants, prometteurs, et cela grâce à l'effort considérable que vous avez fait, Monsieur le Ministre, ainsi que les Conseillers du Gouvernement, vers le consensus et la volonté de régler la plupart des problèmes jusque-là sans solution.

Je ne suis ni un insouciant optimiste, ni un irréductible pessimiste. Je suis réaliste.

Lors de votre réponse au Rapporteur de la Commission des Finances, vous nous avez déclaré ne pas être magicien. Cela nous rassure, nous n'avons plus l'âge de croire au Père Noël.

Vous n'êtes pas non plus chef de gare, même si vous avez remis sur de bons rails nombre de dossiers qui avaient déraillé.

Vous êtes le premier Ministre d'Etat choisi directement par le Prince Souverain, comme vous vous êtes justement présenté aux Monégasques.

Comme nous, vous faites le constat des forces et des faiblesses de la Principauté et, comme pour nous, l'ampleur de la tâche pour ancrer la Principauté dans le III^{ème} millénaire ne vous effraye pas.

Les défis, les embûches, les enjeux, sont nombreux mais, là aussi, vous en êtes conscient, vous souhaitez, comme nous, trouver le subtil équilibre entre une politique sociale volontaire et les indispensables investissements permettant cette politique sociale, car sans création de richesses pour la Principauté, point de politique sociale volontaire.

Lors des débats, vous avez pu vous rendre compte que la méfiance des élus était justifiée – et ce n'est pas nos prédécesseurs qui vont dire le contraire – nombre d'exemples de dossiers en attente depuis des mois, voire des années, le prouvent. Votre volonté de mener à bien ces projets montre que vous en avez pris la mesure.

A l'UNAM, nous souhaitons que les rapports Gouvernement/Conseil National évoluent vers une relation de confiance, dans le respect des prérogatives de chacun et votre action depuis cinq mois est clairement en adéquation avec cette philosophie.

Les querelles stériles, le donnant-donnant, le manque de transparence, la vision à court terme, la non information et la mise devant le fait accompli doivent disparaître du paysage politique de la Principauté.

Nous devons évoluer ensemble, pour réussir ensemble.

La mise en place d'une politique globale et à long terme pour les personnes âgées marque les prémisses de cette politique d'action et d'union que nous devons généraliser dans de nombreux domaines, comme les débats de ce Budget Rectificatif l'ont démontré.

J'attends, avec tous mes Collègues, plus sereinement qu'à l'habitude mais avec vigilance, le premier Budget Primitif du règne de S.A.S. le Prince Albert II qui devrait marquer la volonté du Gouvernement de respecter les promesses faites.

Dans cette perspective, je voterai le Budget Rectificatif 2005.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur MARQUET.

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

A ce stade de l'étude d'un budget, la réponse attendue est simple : oui ou non ? Pour ou contre ?

Au cours des débats de ces derniers jours, certains dossiers, comme l'avenir des Ports, la situation du Centre Hospitalier Princesse Grâce, la gestion du secteur des jeux de la SBM ou le respect de la priorité nationale, nous ont démontré que l'équilibre entre ce oui et ce non est très fragile.

Ces sujets sont récurrents depuis 3 ans et se termineront par un conflit majeur si rien ne change.

Parce que nous sommes capables de regarder les bilans plutôt que les sondages, parce que nous sommes des gens raisonnables, nous devons prendre le recul nécessaire et considérer une situation globale favorable, tant sur le plan des finances publiques que des situations personnelles des Monégasques.

Depuis 3 ans, l'évolution est en marche et je l'aiderai encore une fois en votant en faveur de ce Budget.

Mais, s'il devait y avoir le moindre dérapage des engagements pris par le Gouvernement, dans le courant de l'année qui vient, alors, je le dis avec détermination, je

voterai contre les budgets à venir, après avoir fait confiance, une fois encore, à ce nouveau Gouvernement.

M. le Président.- Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

Nous écoutons à présent le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voterai ce Budget Rectificatif, le Rectificatif n'étant après tout qu'un ajustement du Budget Primitif pour lequel j'ai déjà voté positivement en décembre dernier ; par ailleurs, la situation financière du pays est saine et devrait continuer à la rester.

Monsieur le Ministre, j'aimerais vous dire ma satisfaction de la proposition que vous avez faite de construire une maison médicalisée au 5/7 avenue du Port, maison de retraite qui est inscrite dans le programme UpM et qui était attendue par la population.

Je suis aussi particulièrement satisfait de voir la mise en œuvre effective des mesures sociales que nous avons voulues en faveur des retraités du Centre Hospitalier Princesse Grace et de la CARTI ainsi que des aides à l'embauche pour les Monégasques qui sont le résultat d'une proposition du Conseil National.

Je serais plus dubitatif sur votre capacité à livrer sans retard tout le programme de logements domaniaux. Toutefois, comme nous sommes à plus de 2 ans des échéances, je pense qu'il est encore temps de prendre des mesures pour accélérer les chantiers.

Je suis aussi très dubitatif sur votre volonté de faire appliquer la priorité nationale. En effet, vos réponses aux questions posées lors des débats sur les embauches à la Société des Ports où l'Etat est seul actionnaire, ou à la SBM où l'Etat est actionnaire majoritaire, ne m'ont pas convaincu.

Monsieur le Ministre, vous avez déclaré durant ces séances budgétaires que vous étiez un homme d'action et que vous vouliez être jugé sur vos résultats. Aussi, vous comprendrez que l'on attend de vous des résultats concrets dans les prochains mois, notamment le démarrage effectif des chantiers de l'école de « La Cachette » et du Club des Jeunes, le démarrage effectif du chantier 5/7 avenue du Port, une réforme du statut des fonctionnaires avec la mise en place d'un recrutement assurant réellement les priorités d'embauche, la mise en place effective du plan d'accession à la propriété et j'en passe...

Puisque vous aimez traiter les sujets dans leur globalité, il en est un que bon nombre de Conseillers

Nationaux aimeraient voir mis à l'ordre du jour : pouvez-vous, Monsieur le Ministre, au cours de l'année 2006, venir nous présenter la politique de santé du Gouvernement ? Cela fait plus de 2 ans que nous sommes curieux de voir à quoi elle ressemble, si elle existe, bien entendu.

Alors, je vais voter ce Budget, en attendant, comme vous l'avez souhaité, les résultats de votre action, mais il vous faut agir vite, car nous sommes à mi-mandature et le temps presse.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BORDERO.

Nous écoutons à présent le Président de la Commission de Législation, Monsieur Jean-Pierre LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je vous ai compris ! Les élus de Promotion de la Famille Monégasque ont compris qu'une nouvelle ère s'ouvre. Vous êtes venu avec nombre d'engagements dans votre hotte, engagements dont vous avez assuré le Conseil National qu'ils seraient tenus. Eh bien, nous en acceptons l'augure et comme, pas plus que nos amis de la majorité nous ne faisons de procès d'intention, nous ne voterons pas contre le Budget Rectificatif.

(Rires).

Pour autant, nous ne sommes pas devenus naïfs. Aussi, nous vous jugerons sur les faits, conformément d'ailleurs à votre philosophie de l'action, telle que vous nous l'avez exposée.

En d'autres termes, nous vous accordons le bénéfice du doute, pour l'instant. Nous nous sommes abstenus sur le Budget Primitif, nous nous abstiendrons donc sur le Budget Rectificatif.

Plus important encore, le Gouvernement a déclaré par votre voix qu'il acceptait la méthode du contrat d'objectifs que nous appelons de nos vœux depuis le début de la législature et même avant, pendant la campagne électorale.

Rappelons que le contrat d'objectifs est la convention conclue entre le Gouvernement et le Conseil National qui prévoit qu'en contrepartie de l'acceptation par le Gouvernement de satisfaire à la réalisation d'un certain nombre de mesures préconisées dans le programme approuvé massivement par les Monégasques aux élections nationales de 2003, selon un rythme et un échéancier prévus à cet effet, et année par année, le

Conseil National approuvera le projet de Budget annuel présenté par le Gouvernement.

Cet engagement réciproque des deux protagonistes institutionnels de la vie politique monégasque, établi dans la transparence et publiquement, constitue la forme moderne et la plus achevée de l'accord qui doit être trouvé entre le Gouvernement et le Conseil National, parfaitement conforme à l'esprit démocratique de nos Institutions qui prévoient l'accord des volontés du Prince et du Conseil National.

Alors, établissons ensemble ce contrat d'objectifs, par écrit bien sûr, nous en avons le temps d'ici l'examen et le vote du Budget Primitif 2006.

Maintenant, je me tourne vers les élus de la majorité, pour leur tendre la main. En approuvant la méthode du contrat d'objectifs, le Gouvernement a reconnu implicitement le caractère périmé de celle dite du « consensus » pratiquée jusque-là, ce consensus flou et invertébré.

Je vous invite donc, chers amis de la majorité, à adhérer à votre tour au contrat d'objectifs pour faire appliquer notre programme le plus fidèlement possible, car vous avez pu constater, et cela a été largement relevé dans le rapport de la Commission des Finances, que le Gouvernement a une fâcheuse tendance à oublier ses promesses.

Ainsi, nous pourrons, étroitement réunis dans le même élan que celui qui fut le nôtre durant la farouche lutte électorale que nous avons menée il y a trois ans, préparer un avenir meilleur pour Monaco et les Monégasques, tel que nous nous y sommes engagés lors des élections de 2003.

M. le Président.- Merci, Monsieur LICARI.

Je voudrais juste dire que plus que les mots, plus que la sémantique, ce sont pour nous, les actes, les résultats qui comptent et je crois que ceux qui assistent à ces débats depuis maintenant deux ans et demi auront constaté qu'à chaque Budget, évidemment le Conseil National a assorti le vote de ces Budgets d'un certain nombre d'avancées concrètes et de réalisations d'engagements pris par le Gouvernement devant le Conseil National. Je n'ai donc pas l'impression que c'est sans objectifs que nous votons, depuis deux ans et demi, les Budgets qui sont soumis à notre vote. Mais, nous en discuterons plus longuement dans d'autres circonstances. En tout cas, au-delà du débat sur les termes choisis et sur les mots, ce qui est important, c'est que Monaco avance.

M. Jean-Pierre LICARI.- Il y a des objectifs mais il n'y a pas de contrat pour l'instant, c'est ça le problème.

M. le Président.- Chaque année, le Budget est voté en échange d'un certain nombre d'objectifs réalisés et c'est ce qui compte pour nous.

Je donne à présent la parole à la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Votre arrivée, en Principauté, Monsieur le Ministre, a permis de « débloquer » l'épineux dossier de l'Education Nationale. Je constate qu'enfin, après des débats houleux avec votre prédécesseur, vous vous êtes soucié de comprendre pourquoi ce dossier avait abouti, lors du vote du Budget Primitif 2005 à un vote à l'unanimité contre le budget de la Direction de l'Education Nationale.

Pour cela un rappel des faits s'impose : vous avez souhaité me rencontrer au Ministère d'Etat vers la mi-septembre afin de vous exposer, dans les moindres détails, tous les points en matière d'éducation qui posaient problème à ce jour.

Pour cela, j'apprécie, Monsieur le Ministre, votre démarche d'écouter par ma voix les élus des Monégasques et je tiens à vous en remercier publiquement.

Vous avez ensuite donné des directives afin que des règles soient respectées.

Peu de temps après, comme par magie, le débat s'instaurait entre le Conseil National et le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. Les dossiers étaient mis à plat, les problèmes évoqués, les cas particuliers étant étudiés un par un dans un dialogue constructif afin d'aboutir à un consensus.

Certes, le délicat dossier du recrutement des enseignants n'est pas réglé : je veillerai personnellement, au nom de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, à ce que chaque cas soit évoqué et qu'une solution soit trouvée.

Il faut se donner les moyens de réussir une vraie formation des enseignants afin qu'ils réussissent les diplômes nécessaires à l'exercice de leur profession. Mais attention à ce que ce qui est imposé pour les uns ne soit pas occulté pour les autres. Plus de recrutement intempestif sans diplôme ou sans correspondance avec le milieu professoral, quel que soit le poste attribué. Il est inadmissible d'user et d'abuser d'un personnel qui ne peut se défendre s'il veut conserver son emploi.

L'Union pour la Principauté croit, Messieurs, en l'avenir. J'ose dire ce soir que la hiérarchie est rétablie et doit se faire respecter.

D'autre part, Monsieur le Ministre, deux autres dossiers importants pour notre jeunesse, enlisés depuis plusieurs mois dans un système administratif et bureaucratique étouffant : le Club des Jeunes, « La Cachette » ; et là aussi, vous êtes intervenu à tous les niveaux pour trouver des solutions.

Ces deux chantiers débiteront, sur votre ordre, dans les jours qui viennent. Le Conseil National restera vigilant.

En conclusion, des avancées, une volonté de consensus de votre part, un respect des engagements du Gouvernement Princier qui, je n'en doute pas, déboucheront sur des actes concrets.

Je voterai pour le Budget Rectificatif 2005.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Qui souhaite expliquer son vote dans le cadre de ce Budget ? Monsieur Fabrice NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Dire ou ne pas dire ? Quand l'on ne veut pas dire ce que l'on pense cela ne veut pas dire que l'on n'a rien à dire ! Pourtant en dire trop, aussi, cela peut desservir ce que l'on a d'important à dire, en fait. Quelques fois, on ne peut pas dire ce que l'on pense, pas parce que cela est difficile à dire, mais parce que cela est difficile à entendre. Dire le contraire de ce que l'on a à dire ne serait pas honnête et pourtant souvent on vous demande de dire ce que la majorité a à dire en faisant fi de ce que la minorité a à dire et que cela est pourtant ce que vous voudriez dire.

En Principauté, il me semble que, souvent, on n'ose pas dire, on laisse dire les autres et donc ce que l'on entend dire ne fait pas plaisir car cela ne reflète pas ce que l'on aurait pu dire.

Alors dire ou ne pas dire ? Ma foi, vous avez la possibilité de ne pas écouter non plus !

Il y a un an tout juste, j'avais donné rendez-vous pour entendre que les engagements étaient bien tenus. Beaucoup ne le sont pas, il suffit de voir le tableau des logements, par exemple, la Cachette, le Cap 2, le CHPG, etc....

Pourtant, ce Rectificatif est la suite d'un budget élaboré par une autre équipe gouvernementale, les transferts ont eu lieu, et je voterai néanmoins favorablement, à la lecture des réponses que vous nous avez apportées avant-hier, pour que cette nouvelle équipe ait des jambes à défaut d'oreilles pour écouter.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

La parole est à présent à Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Ce soir, j'ai envie de vous dire bravo et merci, Monsieur le Ministre ! Vous avez pris en compte les sujets qui nous tenaient à cœur. Vous avez voulu donner, dès à présent des signes forts, réalisant la légitimité de nos demandes et anticipant, sans doute que dans le cas contraire, le Budget Rectificatif et plus sûrement le Primitif, serait une lutte difficile.

Et là, bien que vous ayez plusieurs fois affirmé n'être pas magicien, force est de constater que vous avez certaines prédispositions et qu'une bonne fée a du se pencher sur votre panier de Ministre d'Etat.

Je me dois alors, de vous mettre en garde, car certaines pommes de votre panier pourraient bien s'avérer avoir un goût amer !

Voyons donc ce que nous avons dans ce panier :

- des pommes de souhaits : elles ont été proposées à plusieurs reprises au cours de nos débats. Mais notre expérience nous dit, qu'un souhait est une volonté sincère de bien faire du Gouvernement, mais quand il sait justement que les circonstances seront opposées et que donc le pourcentage de réussite sera très faible.

Par exemple une réunion avec tous les acteurs concernés sur l'hôpital en début d'année prochaine. Voilà un magnifique souhait. Cette pomme-là aura besoin de beaucoup de poudre de perlimpinpin ou bien d'une réelle volonté d'action politique...

Quoi d'autre dans ce panier ?

- Des pommes de prévisions : ce sont celles que l'on nous propose en sachant très bien qu'elles sont à géométrie variable. Je pense qu'il est inutile de vous refaire le couplet des écarts budgétaires ?...

A présent pour être crédible, il faut donc que vous transformiez en projet de loi, la proposition du Conseil National sur le report de crédit, seul outil efficace pour ajuster plus finement lesdites prévisions.

Qu'ai-je d'autre ?

- Des pommes de promesses : celles que l'on nous propose la main sur le cœur, en espérant justement que cet accès d'affectif calmera notre vigilance.

Cela fait quatre Budgets déjà (Rectificatif et Primitif) qu'ont retenti dans cette enceinte, les mots tristement célèbres de M. DESLANDES, traitant de « honte humaine » le Cap 2.

Je veux croire que c'est une réelle volonté d'améliorer l'existant de nos anciens qui vous a poussé à agir depuis 2 mois et à faire des travaux et non la perspective de nouvelles séances budgétaires houleuses.

- Des pommes de décisions : celles que l'on nous fait acheter pour mieux faire oublier que le Gouvernement n'a pas su anticiper l'avenir.

L'école et la crèche de la Cachette, par exemple : le Gouvernement s'était « engagé ferme » l'année dernière à démarrer les travaux alors même qu'une vilaine citerne se cachait déjà dans les sous-sols depuis des décennies. Devant ce coup du sort qui rend le projet impossible, il nous faut bien accepter aujourd'hui votre décision. L'école démarrera, par contre, pour la crèche, il faut attendre.

Enfin les plus belles de toutes, les plus tentantes :

- Les pommes d'engagements : nous en avons déjà des sacs entiers, qui pourrissent doucement en ce début d'automne. Jusqu'à présent, c'était en général l'ultime cadeau du Gouvernement lorsque l'on avait déjà avalé les autres pommes, pour endormir nos derniers scrupules. L'arme absolue en quelque sorte, obtenir notre confiance en couchant par écrit les objectifs !

Je ne prendrais qu'un exemple : les 836 logements pour fin 2007, annoncés avant nos débats à 670.

Je vous rassure, j'arrête là avec toutes ces salades de ... fruits. Je préfère faire le pari qu'elles appartiennent au passé. J'ai plutôt envie de croire à votre sincérité, Monsieur le Ministre, plutôt envie de croire que vous ferez ce que vous affirmez.

Le dépôt ce jour sur notre table du projet de loi sur la ratification du protocole de Kyoto en est un vivant exemple.

En femme pragmatique et opérationnelle, je suis, tout comme vous, plus sensible aux actes qu'aux envolées lyriques d'hémicycles et je serai là pour vérifier que vos paroles et vos écrits se transformeront en actions.

Je voterai ce Rectificatif pour laisser toutes leurs chances à vos engagements de se réaliser. Mais selon une expression qui vous est chère, je serai vigilante.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Qui demande maintenant la parole ? Certains élus ne se sont pas encore exprimés.

Monsieur Bruno BLANCHY, nous vous écoutons.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

En bilan provisoire de la mise en place de votre nouveau Gouvernement et dans le cadre de l'examen d'un Budget Rectificatif tel que celui-ci, je pense que nous pouvons globalement nous satisfaire, Monsieur le Ministre, du déroulement du programme d'investissements et de construction des logements domaniaux et nous satisfaire aussi des orientations qui ont été prises ou conservées en matière sociale, culturelle ou économique, et nous vous en remercions.

Néanmoins, je poursuivrai en disant que lors des réunions préparatoires à l'examen de ce Budget Rectificatif, Monsieur le Ministre, vous nous avez donné les grandes lignes d'orientation de la politique générale du Gouvernement que vous souhaitez mener pour notre pays.

Nous avons été impressionnés de l'intérêt que vous y portez.

Vous nous avez fort intéressés et rassurés d'une façon générale mais vous avez laissés perplexes quelques-uns d'entre nous en ce qui concerne certains points.

Points qui concernent plus ou moins directement notre avenir, mais surtout celui de nos enfants.

La croissance importante de notre pays que vous souhaitez maintenir est fragile, dites-vous, et nous le comprenons très bien.

Cependant celle-ci est corrélée à une augmentation régulière des actifs en Principauté, année après année, et c'est bien à l'Administration qu'il incombe de gérer, d'encadrer, maintenir et susciter cette croissance.

Je m'inquiète donc, avec d'autres Conseillers Nationaux, d'une trop grande rigidité qui serait appliquée quant à l'évolution des effectifs de la Fonction Publique, telle que vous nous l'avez annoncée.

Le Conseil National a en effet toujours été très sensible au maintien et au développement d'une Fonction Publique de qualité, votant d'ailleurs les organigrammes de certains de ses Services.

En ce qui concerne le secteur de l'habitation, j'ai déjà exprimé auparavant le désir d'une plus grande équité dans le traitement des propriétaires relevant des différentes catégories du secteur locatif, c'est-à-dire entre le secteur libre et le secteur protégé et le souci d'une meilleure répartition de l'accès au logement à l'ensemble du secteur immobilier.

Je reste donc inquiet et vigilant en ce qui concerne les options qui seront prises concernant le secteur d'habitation.

En effet la construction en mer n'est pas pour tout de suite et le besoin sera vite pressant.

Personne ne souhaite voir disparaître sa diversité culturelle et architecturale, ses anciens quartiers, ce patrimoine qui attend d'ailleurs toujours son classement au titre du Code de l'environnement, une de nos Arlésiennes au Conseil National.

Cela dit, concernant un avenir plus lointain mais pas si éloigné, je voterai le Budget Rectificatif présent.

M. le Président.- Merci, Monsieur Bruno BLANCHY.

Nous écoutons Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Lors du Budget Primitif 2005, je dénonçais des tergiversations politiques entre la majorité et le Gouvernement, doublées d'un nivellement par le bas, que j'ai ressenti à l'époque et que je ressens encore aujourd'hui, de nos Institutions qui m'ont conduite à voter contre le Budget.

Il est vrai que ce Budget Primitif n'était pas le vôtre, Monsieur le Ministre, mais lundi soir, comme d'ailleurs tout au long des débats, vous avez usé d'un ton et d'un discours de fond qui m'ont déstabilisée... Positivement, je vous rassure !

Pragmatisme, volonté affirmée à plusieurs reprises de transparence, recherches de solutions globales et de long terme (enfin !), conscience des équilibres subtils, mais aussi rappel de l'autorité de notre Prince Souverain et de la solidarité du Gouvernement.

Alors du coup, je suis très ennuyée ce soir !

En effet, il serait totalement incohérent de voter pour un Rectificatif après avoir voté contre un Primitif, dans la mesure où le second, comme son nom l'indique, et comme l'ont rappelé certains de mes Collègues, ne fait que rectifier budgétairement le premier et ne définit pas de politique générale.

D'un autre côté, voter contre une telle lueur d'espoir (intérêt général, long terme et transparence) même si à ce stade elle n'est faite que de mots, serait contraire à mes valeurs et à celles fondatrices du Parti Monégasque que je représente.

Par ailleurs, j'ai horreur de m'abstenir. Pourtant ce soir, exceptionnellement, je vais le faire. Prenez-le, Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, comme un effort personnel et une marque de confiance, donc un vote d'espoir à l'égard de ce nouveau Gouvernement.

Un espoir qui demande toutefois à ce que vous passiez des mots aux actes, ce à quoi je veillerai, comme mes Collègues, dans les prochains mois, lors du Primitif 2006.

M. le Président.- Merci, Madame PASQUIER-CIULLA.

Y a-t-il encore des élus qui souhaitent motiver leur vote ?

Monsieur CELLARIO demande la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous avez affirmé publiquement que la situation des finances publiques est telle que le déficit n'est qu'apparent dans la mesure où il est couvert par les produits financiers du Fonds de Réserve. Rappelons que l'Etat monégasque n'a pas de dette publique, il dispose d'un Fonds de Réserve qui dégage des produits financiers, dont une partie peut être utilisée pour des investissements à long terme nécessaires au développement de la Principauté. Je me réjouis donc de cette déclaration de la part du Gouvernement car j'ai toujours défendu ce point de vue dans mes interventions antérieures.

Vous avez décidé de geler, intelligemment, je vous cite : « le nombre de postes dans la Fonction Publique ». Cette annonce montre que vous désirez mener une politique de maîtrise des dépenses dans l'Administration monégasque ; sans avoir *d'a priori* sur ce que vous voulez faire, je souhaite que vous apportiez des explications supplémentaires sur la mise en œuvre d'une telle politique d'autant que vous avez dit que vous veillerez personnellement à faire respecter la priorité de recrutement pour les Monégasques. A cet égard, je renouvelle ma demande d'une grande campagne de sensibilisation auprès des chefs d'entreprises du secteur privé, afin que l'on inverse une situation figée et que nos compatriotes puissent trouver des emplois dans ce secteur.

Vous avez pris l'engagement, d'ici fin 2007, de trouver des logements supplémentaires, pour faire face au retard pris dans les constructions des immeubles domaniaux.

Vous avez pris l'engagement d'ouvrir, enfin, le chantier de l'école de La Cachette, même si les discussions avec la Mairie n'ont pas abouti.

Vous avez relancé le projet de la maison des jeunes, de telle manière que la construction de cet ouvrage commence au milieu de l'année 2006.

Vous avez engagé la réalisation de 70 lits au 5/7 avenue du Port pour la politique en faveur des personnes âgées qu'attendait avec impatience le Conseil National.

Qui ne serait pas satisfait de toutes ces belles promesses ? La réponse est évidente. Sans doute avez-vous pris la mesure des attentes du Conseil National, car ces attentes répondent à des questions que ce posent nos

compatriotes : les logements domaniaux, la maison des jeunes, la politique en faveur des personnes âgées, voilà des sujets qui interpellent nos compatriotes. Ils veulent des réponses. Aussi, face à un tel catalogue d'engagements de la part du Gouvernement, qui pourrait ne pas être satisfait ?

Ne vous faisant pas de procès d'intention, je vous accorde ma confiance, mais vous vous en doutez bien, cette confiance ne se fera pas sur des paroles, si attrayantes soient-elles, mais sur des actes concrets qui pourront être vérifiés sur le terrain.

C'est pourquoi je vote ce soir ce Budget, mais c'est le prochain Budget Primitif 2006 qui permettra d'apprécier la crédibilité de vos engagements.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Monsieur Jacques RIT, nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, votre réponse au rapport sur la loi de budget en forme de corne d'abondance, est un chaud manteau jeté sur les épaules d'un programme électoral raide de froid. Mais confiance sans prudence s'appelle naïveté et je serai pleinement heureux seulement lorsque notre programme aura repris vigueur sans que le manteau ne se soit, entre temps, transformé en petite laine.

Votre réflexion sur le contrat d'objectifs, elle, a généré en moi un bonheur sans mélange et les six semaines qui nous séparent du Budget Primitif seront suffisantes, si vous en êtes d'accord, pour mettre sur pied un projet de contrat d'objectifs portant sur les principaux points du programme. Cependant, en disant cela, Monsieur le Ministre, j'oublie un fait essentiel : je vous ai décrit aux premiers jours des débats comme un homme riche de l'expérience d'un pays qui a une profonde culture de la politique contractuelle, mais le pays dont vous venez est également un des creusets de la démocratie. Ainsi, au nom même du réflexe démocratique, vous ne vous engagerez vraisemblablement sur la voix du contrat d'objectifs que si cette demande émane d'une majorité de parlementaires, en un mot, de la majorité. C'est donc bien vous, mes chers Collègues, qu'il me reste à convaincre. Quelques mots suffiront : je ne m'étendrai pas sur l'aspect technique du contrat d'objectifs, il s'agirait d'une pâle redite après l'exposé clair et concis de Jean-Pierre LICARI. Pendant la campagne électorale et dans les mois qui suivirent les élections, la recherche d'une base contractuelle pour les relations Parlement/Gouvernement était bien un objectif de la

majorité, mais sur les rivages gouvernementaux, l'affaire ne fit pas recette et le terme de « contrat d'objectifs » jugé trop « sauvage », fut remplacé dans le jargon parlementaire par une variante domestique de la même espèce « le consensus ». Ce consensus que Raymond QUENEAU appelait « l'accord des on ». Comme vous le savez, seul PFM a continué sans relâche à affirmer que le contrat d'objectifs restait la seule méthode, en l'absence d'un droit d'amendement budgétaire, pour éviter d'osciller entre la vision d'un Parlement régulièrement mis en minorité par le Gouvernement devant les Monégasques sur les fondamentaux de son programme et ce qui fut appelé « l'arme thermonucléaire ». Je veux parler du refus de vote global du Budget, arme absolue, éventuellement excessive, dangereuse peut-être pour notre monarchie constitutionnelle et dont seul notre Président détient les codes de déclenchement. Mais regardez en direction du Gouvernement, le paysage a changé, voilà l'aurore et il est temps de reprendre, avec le Ministre d'Etat, ce projet de contrat d'objectifs qui fut aussi le vôtre. Je vous sens convaincus.

(Rires).

Vous allez me traiter de rêveur et avec moi, mes amis de PFM. Rêveurs, peut-être, mais soucieux dans nos réflexions de contribuer à des choix propres à construire l'avenir politique du pays et à renforcer la stabilité de notre monarchie constitutionnelle. Pensez à ces mots de Joël de ROSNAY : « Le meilleur moyen de prédire l'avenir, c'est de l'inventer ».

En ce qui concerne ce Budget, voter contre lui me semblerait constituer un déficit de confiance à l'égard de notre nouveau Ministre d'Etat. Le voter, me donnerait le sentiment d'investir avant d'avoir signé les contrats. Je m'abstiendrai donc.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Je ne peux que vous redire qu'en relisant les rapports de la Commission des Finances, sur tous les Budgets Primitifs et sur tous les Budgets Rectificatifs depuis le début de la législature, vous trouverez des objectifs fixés au Gouvernement en contrepartie du vote du Budget. Donc, je veux bien appeler cela « contrat d'objectifs », si vous voulez.

S'il s'agit de dire que le programme du Conseil National devient automatiquement et dans le détail, le programme du Gouvernement, eh bien, je suis désolé de le dire, nous changeons de régime parce que nous passons au régime parlementaire, c'est-à-dire qu'il faut que nous allions au Gouvernement pour appliquer alors

le programme que nous avons présenté. Nous sommes dans un régime que nous respectons, qui n'est pas parlementaire, donc, nous sommes là pour convaincre le Gouvernement, chaque fois que possible, de faire prendre en compte nos propositions, mais nous ne pouvons pas transformer cela en programme gouvernemental. Le reste, c'est de la sémantique. Cependant, je veux bien que nous ayons un débat approfondi sur ce sujet, puisque c'est un sujet important et je crois que le Ministre d'Etat aura à s'expliquer sur ce qu'il a voulu dire par « contrat d'objectifs », parce qu'il y a plusieurs façons de l'entendre. Moi, je vous dis que nous avons des contrats d'objectifs depuis le début de la législature, les élus de PFM disent le contraire. Nous entendrons très bientôt, dans le cadre du Budget Primitif, le Ministre d'Etat, pour savoir ce que lui entend par « contrat d'objectifs » et je vous promets qu'on ouvrira ce débat, car là où je vous rejoins complètement, Monsieur RIT, c'est que le Président du Conseil National comme, j'en suis sûr, tous les autres Conseillers Nationaux, ont la même volonté, évidemment, que les propositions du Conseil National soient, dans la plus large mesure possible, prises en compte et appliquées par le Gouvernement Princier.

Je vais terminer les tours de parole pour les explications de vote.

Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur le Président de la Commission du Logement, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

C'est en ma qualité de Président de la Commission du Logement que je limiterai ce soir mon intervention.

La pénurie de logements domaniaux dans laquelle se trouvent aujourd'hui nos compatriotes est dramatique : nous touchons le fond et cela, jusqu'aux prochaines attributions qui n'interviendront que fin 2006, vraisemblablement.

Le Service de l'Habitat peut bien évidemment témoigner des difficultés que nous rencontrons afin de trouver des solutions pour les familles monégasques les plus touchées.

Nous avons pourtant conscience d'avoir accompli l'essentiel en engageant, avec le Gouvernement, la construction de 836 logements neufs, qui correspondent aux besoins actuels et qui doivent être livrés pour le dernier trimestre 2007.

Malheureusement, il ressort du débat que nous venons d'engager avec le Gouvernement, un retard affiché de 3 mois pour l'opération du Castelletto et de six mois pour Industria/Minerve, 1^{ère} tranche, ce qui correspond exactement à 136 logements.

Comme nous l'avons déjà indiqué au Gouvernement lors de nos débats parlementaires, il existe des solutions susceptibles de minorer ces retards, compte tenu des délais qui sont affectés à la réalisation des travaux : respectivement 29 et 32 mois pour les opérations Castelleretto et Industria/Minerve, 1^{ère} tranche.

Aussi, vous me permettez, Monsieur le Ministre, de vous suggérer d'agir auprès des intervenants concernés parce qu'il est encore temps, afin de réduire ces délais pour respecter les dates contractuelles de livraison sur lesquelles le Gouvernement s'est engagé.

L'ardeur et les moyens avec lesquels vous avez fait progresser nos débats, me paraissent encourageants pour atteindre cet objectif.

Pour cette raison, je voterai ce soir la confiance, car à force de confiance, comme le disait JOUBERT : « On peut placer son partenaire dans l'impossibilité de vous tromper ».

M. le Président.- Merci, Monsieur RAYMOND.

Y a-t-il encore un élu qui souhaite motiver son vote ?

S'il n'y a plus d'intervention, Monsieur le Ministre, je voudrais dire quelques mots.

Le Conseil National s'apprête donc très majoritairement à voter en faveur du Budget Rectificatif 2005, marqué par une progression de plus de 8 % des recettes, signe de la bonne santé économique de la Principauté, et par un déficit réel maîtrisé, inférieur aux intérêts produits par le Fonds de Réserve, qui continue donc à progresser en euros constants, symbole de finances publiques saines.

Pourtant, la réception de ce budget au début du mois de septembre dernier, a provoqué sur de nombreux points, une réaction ferme et déterminée de notre Assemblée, que nous avons eue l'occasion d'expliquer au Gouvernement lors de nombreuses réunions préparatoires à ce vote public.

En effet, certains engagements importants pour le pays et ses habitants, pris par le Gouvernement précédent devant le Conseil National depuis le début de la législature, n'étaient pas respectés.

Certaines déclarations pouvaient même nous faire penser que les changements de personnes dans la composition du Gouvernement risquaient de remettre en cause le principe fondamental de la continuité de l'Etat.

Ainsi, par exemple, les 836 logements domaniaux promis pendant la législature n'étaient plus que 808, les travaux de construction d'un nouveau bâtiment digne de Monaco pour le groupe préscolaire Plati n'avaient toujours pas démarré, tout comme ceux d'un club des

jeunes avec bowling, patinoire et discothèque au Portier et ceux de la maison de retraite médicalisée au 5/7 avenue du Port.

Quant à l'allocation de résidence pour les retraités monégasques du Centre Hospitalier Princesse Grace, promise au 1^{er} janvier, elle avait été repoussée au 1^{er} juillet 2005, sans notre accord. Pour citer un dernier exemple, nous apprenions au cours des débats préparatoires, que le Gouvernement ne pensait pas faire ratifier le protocole de Kyoto sur les changements climatiques par le vote d'une loi au Parlement, mais par une simple inscription au Budget 2006, ce que nous ne pouvions pas admettre.

Si ce soir donc, à l'issue de nos débats, l'atmosphère est sereine, c'est que, notamment sur tous ces dossiers, le Gouvernement a entendu la légitime réaction du Conseil National et votre déclaration de lundi, Monsieur le Ministre, en ouverture de séance, l'a bien confirmé.

J'ajouterai aussi que nous avons particulièrement apprécié votre annonce, comme nous le demandions depuis plus de deux ans, d'augmentation significative des effectifs d'infirmières et d'aides soignantes au Cap Fleuri, avec 11 créations de postes en 2006 et votre confirmation publique qu'aucune remise en cause de notre système de retraite – auquel nous tenons tant – ne se ferait sans un débat préalable avec notre Assemblée et sans notre accord.

Vous avez enfin redit votre volonté de poursuivre un dialogue constructif avec le Conseil National. C'est justement la méthode que nous avons choisie depuis notre élection en février 2003 et notre travail porte ses fruits.

Ni chambre d'enregistrement des décisions gouvernementales, ni chambre d'opposition au Gouvernement Princier, nous poursuivons avec détermination un seul objectif : convaincre le Gouvernement par le dialogue et quand cela est nécessaire, avec fermeté, d'appliquer la plus grande partie possible de notre programme, qui correspond aux besoins et aux attentes des Monégasques. Nous respectons les prérogatives du Gouvernement, comme nous entendons qu'il respecte les nôtres.

C'est ainsi que nous servons l'intérêt de Monaco en permettant au Gouvernement d'améliorer ses projets et décisions, en lui faisant davantage prendre en compte les attentes de la population, en lui apportant des propositions toujours constructives.

Outre celles que j'ai déjà citées, que d'avancées obtenues à mi-mandat avec le Gouvernement Princier en à peine deux ans et demi grâce à l'action déterminée du Conseil National !

- Pour encourager nos jeunes à pouvoir poursuivre le plus loin possible leurs études, le budget consacré aux bourses a été augmenté de 50 %, alors qu'il stagnait depuis de très nombreuses années.
- Pour nos aînés, outre les retraités du CHPG dont j'ai déjà parlé, après tant d'années de promesses non tenues, les retraités Monégasques de la CARTI – les travailleurs indépendants – bénéficient enfin de l'exonération de leurs cotisations maladie depuis le 1^{er} juillet dernier.
- Là encore, après plus de 10 ans de promesses non tenues, le Cap Fleuri 1 a enfin été rénové, sans oublier l'accélération des délais de construction de l'Unité de Long et Moyen Séjour au CHPG, prévue pour 2009.
- Après deux ans de débats avec le Gouvernement, une mesure de première importance vient d'être appliquée, depuis le 1^{er} juillet dernier, en matière de priorité d'emploi, pour donner plus de chances aux Monégasques d'être embauchés dans le secteur privé : il s'agit de l'exonération des charges patronales pendant 2 années.
- En matière de Fonction Publique, après la décision prise avant notre élection de n'augmenter les traitements des fonctionnaires que de 0,8 % en 2003, nous avons obtenu l'engagement du Gouvernement que les traitements devraient augmenter au moins au même rythme que l'inflation, c'est-à-dire environ 2 % par an actuellement ; mais il reste encore beaucoup à faire pour la Fonction Publique et des élus y travaillent avec des représentants du Gouvernement. Nous y reviendrons au Budget Primitif.
- En matière d'environnement, la mise aux normes européennes de l'usine d'incinération a enfin commencé et sera terminée en 2006, hélas avec un an de retard sur les promesses qui nous avaient été faites.
- En matière de sécurité, le Conseil National a obtenu avant fin 2005 (et non pas fin 2006 comme cela était prévu initialement), de rendre plus performant le système de surveillance vidéo de la ville par sa numérisation et par l'installation de nouvelles caméras, notamment dans des zones frontalières sensibles.
- Le droit des femmes a aussi beaucoup évolué depuis deux ans, grâce au vote de plusieurs lois, pour permettre la transmission de la nationalité par les mères naturalisées par le Prince, par les mères devenues monégasques par la loi dite « des 3 générations » ou encore l'égalité au sein du couple et dans l'exercice des droits parentaux et bientôt, nous l'espérons, le divorce par consentement mutuel.

Comment ne pas terminer mon intervention en vous disant quelques mots de la politique du logement...

Avec le Gouvernement, nous sommes en train de réaliser un effort sans précédent de construction de logements domaniaux, avec à l'horizon 2007-2008 l'objectif de disposer enfin d'autant d'appartements qu'il y a de besoins légitimes des Monégasques.

Les chantiers sont en cours dans tout le pays, mais nos décisions, compte tenu des délais de construction d'environ 3 ou 4 ans, ne porteront leurs fruits qu'à partir de l'an prochain et surtout de 2007.

Avec plus de 800 logements supplémentaires, en à peine un peu plus d'une législature de 5 ans, le nombre d'appartements domaniaux aura été augmenté de plus de 40 %. C'est un résultat exceptionnel, jamais atteint auparavant.

Alors bien sûr, compte tenu qu'il nous faut à chaque fois convaincre le Gouvernement, s'il n'est pas d'accord avec nous, du bien fondé de nos propositions, compte tenu que le Gouvernement est ensuite le seul responsable de la mise en œuvre par l'Administration de nos propositions, compte tenu aussi des lourdeurs administratives, tout ne va pas aussi vite que nous le souhaiterions.

Il reste donc encore beaucoup à faire dans cette 2^{ème} partie de la législature et notamment :

- Mettre en place un vaste plan d'accession à la propriété pour les monégasques, dans la plupart des immeubles domaniaux, au prix du coût de la construction, en permettant aux futurs propriétaires de réaliser un bon placement de père de famille.
- Convaincre le Gouvernement de créer un secteur intermédiaire du logement financé essentiellement par des capitaux privés, pour assurer, à loyer modéré et à long terme, le logement de la population stable, tout en redonnant aux propriétaires du secteur protégé actuel, le plein exercice de leur droit de propriété, comme ils le réclament à juste titre.
- Faire mieux respecter les priorités d'emploi à compétences égales, pour les monégasques, dans la Fonction Publique, le secteur privé et particulièrement au sein de la SBM, qui doit aussi mettre en œuvre une politique des ressources humaines plus respectueuse du personnel.
- Veiller à assurer l'avenir de Monaco Telecom, conformément aux intérêts de la Principauté.
- Programmer enfin une restructuration cohérente des bâtiments du Centre Hospitalier Princesse Grace.
- Et tant d'autres dossiers nous attendent encore...

Monsieur le Ministre, compte tenu de certaines promesses passées non tenues par l'ancien

Gouvernement, compte tenu de nombreux retards sur tant de chantiers, vous savez que vous n'avez plus de droit à l'erreur et vous l'avez beaucoup entendu ce soir.

Le Conseil National sera particulièrement vigilant et jugera votre action, comme vous l'avez d'ailleurs demandé vous-même, sur les faits et les actes, plus que sur les discours et ce dès le prochain Budget Primitif 2006.

Mais je voudrais en conclusion vous dire ma foi en l'avenir.

Derrière Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, dont nous partageons totalement la vision de l'avenir de Monaco, un pays ouvert sur le monde, un pays moderne, généreux, mais voulant défendre son identité, ses spécificités, tout ce qui fait que nous sommes fiers de l'exception monégasque, avec vous, Monsieur PROUST, à la tête du Gouvernement Princier, grâce à vos compétences et à votre autorité, avec votre équipe, grâce à l'ensemble des Conseillers Nationaux, par notre travail commun, je suis convaincu que nous allons réussir à surmonter certaines difficultés qui existent encore et à préparer au mieux l'avenir. C'est l'intérêt de Monaco, des Monégasques et de tous les habitants de ce pays.

Je vous remercie pour votre attention.

Nous allons passer maintenant au vote de la Loi de Budget. Je vais demander à Monsieur le Directeur Général de procéder à la lecture, article par article.

Le Directeur Général.-

ARTICLE PREMIER

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2005 par la loi n° 1.292 du 29 décembre 2004 sont réévaluées à la somme globale de 679.671.500 € (Etat « A »).

M. le Président.- Je mets l'article premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

L'article premier est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Pierre LICARI,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA
et M. Jacques RIT s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

ART. 2

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2005 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 792.863.800 €, se répartissant en 513.290.200 € pour les dépenses ordinaires (Etat « B ») et 279.573.600 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat « C »).

M. le Président.- Je mets l'article 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

L'article 2 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Pierre LICARI,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA
et M. Jacques RIT s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

ART. 3

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 14.060.740 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets l'article 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

L'article 3 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Pierre LICARI,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA
et M. Jacques RIT s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

ART. 4

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2005 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 20.418.100 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets l'article 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

L'article 4 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Pierre LICARI,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA
et M. Jacques RIT s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

ART. 5

Les ouvertures de crédit opérées sur le Budget de l'Etat par Ordonnances Souveraines n° 1 du 4 mai 2005 et n° 113 du 11 juillet 2005 sont régularisées.

M. le Président.- Je mets l'article 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

L'article 5 est adopté.

(Adopté ;
M. Jean-Pierre LICARI,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA
et M. Jacques RIT s'abstiennent).

Le Directeur Général.-

ART. 6

Les ouvertures de crédit opérées sur les Comptes Spéciaux du Trésor par Arrêtés Ministériels n° 2005-301 du 21 juin 2005 et n° 2005-419 et n° 2005-420 du 30 août 2005 sont régularisées.

M. le Président.- Je mets l'article 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

L'article 6 est adopté.

(Adopté ;
M. Jean-Pierre LICARI,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA
et M. Jacques RIT s'abstiennent).

M. le Président.- Je mets maintenant aux voix l'ensemble de la Loi de Budget.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

La Loi de Budget est adoptée.

(Adopté ;
M. Jean-Pierre LICARI,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA
et M. Jacques RIT s'abstiennent).

La Loi portant Budget Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2005 est adoptée à la majorité des présents et trois abstentions.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

—
(La séance est levée à 19 heures 50).
—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
